



## 22. Entretien : Catherine FRIBOULET – ADDIS

Cœur de métier : distribution de composants électroniques.

Nombre de salariés : 15.

Forme juridique et année de fondation : SARL – 2000. 13 personnes + gérante Mme Catherine FRIBOULET et co-gérant Kristian Friboulet.

1- Pensez-vous avoir dans votre entreprise des pratiques favorables au développement durable, par exemple en termes de circuits courts, de recyclage, de conditions de travail, d'investissement local, ou encore d'éthique ?

Nous avons travaillé sur les économies d'énergie : éclairage à LED / tri sélectif (nous sommes adhérents de Recyclum) / introduction d'une voiture hybride.

Au niveau social : mutuelle en place depuis 4 ans à 100% prise en charge par la société / plan d'épargne retraite / emplois protégés pour l'entretien des espaces verts.

Nous faisons vivre notre document unique avec le personnel qui a reçu une formation aux premiers secours.

2- Avec un accompagnement spécifique, seriez-vous prêt à intégrer progressivement une démarche RSE dans votre entreprise ?

Oui, mais j'aurais besoin de ressources humaines.

3- Si oui : - quel type d'accompagnement souhaiteriez-vous dans l'idéal ?

- quels domaines d'actions ou quelles pratiques pensez-vous privilégier en priorité ?

Besoin d'un consultant pour la mise en place. Le social en priorité, et l'environnemental.

Une des principales choses importantes, ce sont les salariés : un salarié heureux fait du bon travail.

4- Sinon, quels sont les obstacles qui gênent selon vous la mise en place de pratiques RSE dans votre entreprise ?

Il n'y a pas d'obstacle particulier pour la mise en place de la RSE si ce n'est avoir le temps, pour une PME, de pouvoir s'en occuper correctement.

5- Que pensez-vous des différentes réglementations en matière de RSE, est-elle selon vous utile plutôt utile ou plutôt contraignante ? Craignez-vous l'arrivée d'une réglementation spécifique aux TPE et PME ?

Pas de crainte de réglementation spécifique mais souhaite une réglementation unique pour la vie de l'entreprise. Un livret pour le chef d'entreprise avec toutes les réglementations.

Un salarié du public ou du privé doit avoir les mêmes droits, le droit individuel doit être égalitaire. Il ne doit pas y avoir de différence de moyens dans la santé par exemple.

**www.addis.fr**